

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je pense devoir résumer la situation en précisant au compte rendu quelque chose que n'a pas dit le leader du gouvernement à la Chambre. Il n'ignore pas que j'assistais à la réunion des leaders de la Chambre lorsque cette offre a été faite. J'ai dit alors que la proposition ne serait sans doute pas accueillie favorablement par notre caucus à moins que les journées de séance ne soient prolongées, car nous avions encore 43 députés ou même davantage qui n'avaient pas pris la parole. De toute évidence, les horaires proposés ne permettaient pas d'accorder la parole aux 43 députés et plus qui avaient exprimé le désir de donner leur avis sur cette mesure. Il fallait donc des jours supplémentaires. J'ai pensé devoir ajouter ces explications à celles qui vient de donner le leader du gouvernement à la Chambre.

Mme le Président: La parole est au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) sur la même question.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je dirai à propos du droit qu'ont les députés d'exprimer le point de vue de leurs électeurs, que cela ne peut faire l'objet d'aucune négociation. Lorsqu'on parle des députés, les mots «droits» et «négociations» ne devraient jamais figurer dans la même phrase.

Comme l'a mentionné mon collègue, le député du Yukon (M. Nielsen), il est possible de prolonger le nombre de jours. Pour une question aussi importante que notre constitution dont dépend le mode de vie des Canadiens au cours du prochain siècle et peut-être au-delà, il faut certainement que tous les députés aient l'occasion de prendre la parole au cours des heures normales de débats de la Chambre.

Je n'admettrai pas qu'on parle de «négociations» quand il s'agit d'exercer mon droit d'être entendu à la Chambre, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Si je comprends bien, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) désire examiner le hansard pour voir si la première réponse qui lui a été donnée correspond à ce qu'il pense avoir entendu. J'ignore s'il est d'accord avec l'explication que vient de donner l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard), et j'ai bien dit avec l'explication et non avec ce qui a été dit, et avec les autres précisions apportées par le député du Yukon.

Dois-je comprendre que le député de Prince George-Peace River veut m'avertir qu'il soulèvera peut-être la question de privilège une fois qu'il aura consulté les feuillets bleus?

M. Oberle: Madame le Président, si le premier ministre suppléant a déclaré qu'on avait offert de prolonger le débat sur la constitution, je me réserve le droit de soulever cette question de nouveau.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, en conclusion, puisque mon savant collègue de Yukon (M. Nielsen) a fait une observation sur la nature des négociations qui touchent à la proposition, puis-je, pour compléter le dossier, parce que cela est

Pétition—M. Siddon

important également sur le rappel au Règlement soulevé par l'autre député, c'est que lorsque notre proposition a été refusée, il n'était pas à la réunion à 1 heure, mercredi après-midi, à mon bureau, c'était plutôt . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je crois que ce sont là des renseignements de nature à prolonger le débat. L'honorable député peut consulter le compte rendu officiel des *Débats* pour voir si les réponses sont vraiment conformes à ce qu'il croit avoir entendu. Je crois que les échanges de vues ont été suffisants, et je veux voir ce que l'honorable député décidera lundi.

M. Pinard: Madame le Président, je désire simplement dire que j'ai demandé une contre-proposition, et il n'y en a pas eu. Donc, il n'a pas été question d'ajouter des jours . . .

Mme le Président: Je crois que cela a été très clair. Je vous remercie.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA TAXE D'ACCISE

PÉTITION CONCERNANT LE GAZ NATUREL ET L'ÉNERGIE
HYDRO-ÉLECTRIQUE—M. SIDDON

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, depuis trois semaines et demie, plus de 30,000 habitants de la Colombie-Britannique ont signé une pétition pour signifier qu'ils s'opposent catégoriquement à ce que le gouvernement du Canada impose une taxe d'accise fédérale à l'exportation du gaz naturel et de l'énergie hydro-électrique de la Colombie-Britannique.

Au nom de mes électeurs et de bien d'autres habitants de la Colombie-Britannique, je tiens à présenter à la Chambre la pétition signée par 8,640 Canadiens et habitants de la Colombie-Britannique qui s'opposent énergiquement à l'imposition de toute forme de taxe d'accise fédérale sur le gaz et les autres richesses naturelles de la Colombie-Britannique.

J'ajoute, madame le Président, que le NPD ne nous a nullement aidés à obtenir ces signatures. Ce parti m'a remis 25 signatures au total après avoir soigneusement évité de s'occuper de cette question pendant plusieurs semaines.

Les députés savent que l'imposition d'une telle taxe sur les richesses naturelles de la Colombie-Britannique violerait l'une des conditions fondamentales posées par ma province avant de se joindre à la confédération, soit que les richesses naturelles de la Colombie-Britannique appartiendront toujours à la province . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je dois m'occuper de plusieurs pétitions aujourd'hui. Je tiens à rappeler aux députés qu'ils sont autorisés à présenter leurs pétitions, mais non pas à entamer un débat. Leur exposé doit être très bref, et quand je dis très bref, je veux dire qu'il doit généralement durer moins d'une minute.